DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Délibération n° 2020.10.257

Désignation d'un représentant de GrandAngoulême à la commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Charente

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 09 octobre 2020

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

<u>Membres présents</u>:

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE. Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michael LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphael MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s):

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.10.257

Rapporteur: Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES DE LA CHARENTE

Le décret n°2017-236 du 24 février 2017 a créé l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, le comité national des transports publics particuliers de personnes et les commissions locales des transports publics particuliers de personnes.

Dans ce cadre, le préfet a procédé à la création de la commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Charente qui a remplacé la commission départementale des taxis et des véhicules de petite remise, compétente sur l'ensemble des questions intéressant le secteur du transport particulier de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues).

Cette commission locale, placée sous la présidence du préfet, est composée de quatre collèges ayant voix délibérative :

- collège des représentants de l'État ;
- collège des professionnels ;
- collège des collectivités territoriales avec des représentants des autorités organisatrices de transports (AOT) ou de mobilité (AOM) des représentants des autorités chargées de délivrer les autorisations de stationnement (licence de taxi) : les mairies :
- collège des représentants des consommateurs et/ou d'usagers des transports, ou d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ou l'environnement.

La communauté d'agglomération du Grand Cognac et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême se sont accordées pour designer deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein de cette commission, dans le collège des collectivités territoriales.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour le vote à main levée,

Je vous propose:

DE DESIGNER Monsieur Michel BUISSON pour représenter GrandAngoulême à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Charente.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
18 novembre 2020	18 novembre 2020